

Département de l'EURE  
Arr des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRAN  
LIBERTE - EGALITE - FRAT

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 027-212704266-20251127-1102025-AR



## ARRETE DU MAIRE N°110

### CIRCULATION REGLEMENTÉE RD 14 bis - Route de Rouen

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN ;

Vu le Code de la route et les textes subséquents ;

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes ;

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents lors de travaux d'installation de potelets le long de la Route de Rouen, à compter 1<sup>er</sup> décembre 2025 et pour une durée de 30 jours ;

Considérant que l'intervention nécessite un empiètement sur la chaussée rendant indispensable la réglementation temporaire de la circulation ;

Les travaux sont effectués par l'entreprise BENOIT TP – chez SOGELINK, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex - représentée par Monsieur Mickaël BENOIT.

#### ARRETONS

Article 1er : À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, et pour une durée de 30 jours, la circulation des véhicules automobiles est alternée sur la RD 14 bis, Route de Rouen, de la rue Jules Villegas à la rue des Bouillons, par des feux tricolores et limitée à 30 km/h.

Il sera également interdit de dépasser pour les véhicules légers et poids-lourds.

Article 2 : Nature des travaux : pose de potelets.

Article 3 : L'entreprise a l'obligation de mettre en place une signalisation adaptée, veiller à la sécurité du chantier et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 6 : Ampliation sera adressée :

- BENOIT TP, chez SOGELINK, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex,
- Communauté de communes du Vexin Normand, 3 rue Maison de Vatimesnil,  
27150 ÉTRÉPAGNY
- La Gendarmerie de Gisors, 37 route de Rouen, 27140 GISORS
- CASERNE POMPIERS, rue de l'Arsenal des Pompiers, 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 27 novembre 2025

Le Maire,  
Sonia MIKOLAJCZYK



*[Handwritten signature of Sonia Mikolajczyk]*